

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le 5/3/2020

ID : 018-211801295-20200302-2020\_08-DE



République Française  
Département du Cher  
MAIRIE DE LISSAY-LOCHY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2020

Référence
2020_08

Objet de la délibération
Plan d'alignement RD34.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

Date de la convocation
14/02/2020

Date d'affichage
14/02/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2020 et le 2 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Lissay-Lochy sous la présidence de VIAU Catherine, Maire.

**Présents** : Mme VIAU CATHERINE, Maire, Mmes : BAILLET CHANTAL, MEUNIER MARYSE, PICHON DELPHINE, THEVENIN ANNE-MARIE, MM : BARANGER EDOUARD, DELRUE EMMANUEL, EUTROPE OLIVIER, MENAN MATHIEU

Excusé(s) : Mme L'HOPITAULT MARIE-HELENE

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MEUNIER MARYSE

**Objet de la délibération** : Plan d'alignement RD34.

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu du conseil départemental concernant l'abrogation du plan d'alignement sur la route départementale RD 34.

Le conseil départemental a décidé d'abroger le plan d'alignement sur la RD34, Bourg de Lissay-Lochy en effet celui-ci existe et est non réévalué depuis 1873. Celui-ci concerne la traversée de Lissay sur 657 m.

Ce plan d'alignement n'a plus lieu d'exister.

Madame le Maire propose donc d'abroger ce plan d'alignement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide et ce à l'unanimité l'abrogation du plan d'alignement sur la RD34 ; Bourg de Lissay-Lochy.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 05/03/2020  
Le Maire  
CATHERINE VIAU



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DU CHER